



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

We regret that some of the pages in the microfiche copy of this report may not be up to the proper legibility standards even though the best possible copy was used for preparing the master fiche.



07929 - F



Distr. LIMITEE

ID/WG.253/7
12 janvier 1978

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

ASSOCIATION AFRICAINE DES ORGANISATIONS
DE TECHNOLOGIE INDUSTRIELLE

Rapport de la Réunion inaugurale

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
Préface	3
<u>Première partie - Rapport de la Réunion</u>	
INTRODUCTION	4
I. ORGANISATION DE LA REUNION	5
II. CREATION DE L'ASSOCIATION AFRICAINE DES ORGANISATIONS DE TECHNOLOGIE INDUSTRIELLE	6
<u>Deuxième partie - Activités diverses</u>	
I. VISITES D'USINES	13
II. VISITE DE L'INSTITUT FEDERAL NIGERIAN DE RECHERCHE INDUSTRIELLE	13
<u>Annexe</u>	
Liste des participants	14

Préface

Une des résolutions adoptées à la Consultation régionale sur la promotion de la recherche et des services industriels en Afrique^{1/}, qui a eu lieu à Lagos (Nigeria) en septembre 1975, recommandait la création d'une association africaine des organisations travaillant dans le domaine de la recherche industrielle et technologique. L'Institut fédéral nigérian de recherche industrielle (FIIR) a reçu mandat de donner suite à ce projet avec l'aide de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI), afin :

"De favoriser l'établissement de liens et d'encourager les échanges de résultats d'expériences, de personnel et de moyens entre les instituts africains de recherche;

De tenir annuellement, dans le cadre régional et sous-régional, une session afin de résoudre des problèmes techniques généraux et particuliers de recherche industrielle;

D'assurer la liaison et la coopération entre les universités et les organismes professionnels;

De faire connaître le point de vue de l'Afrique lorsqu'une action conjointe sur les questions techniques et industrielles s'avère nécessaire."

Conformément à son mandat, le FIIR a servi de centre de coordination pour la synthèse des opinions exprimées par plusieurs pays africains sur les objectifs de l'Association projetée et sur son organigramme. Le FIIR a formulé des recommandations sur le mandat de l'Association, recommandations qu'il a fait parvenir à toutes les organisations qui ont participé à la Consultation de 1975. Ces propositions, ainsi que les réponses et les suggestions recueillies, ont été regroupées sous forme de projet définitif qui a été distribué aux organisations représentées à la Consultation de 1975.

^{1/} Patronnée par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI), le Gouvernement nigérian - par l'intermédiaire de l'Institut fédéral de recherche industrielle (FIIR) d'Oshodi - et l'Association mondiale des organisations de recherche industrielle et technologique (WAITRO).

Afin que l'Association proposée soit reconnue et soutenue sur l'ensemble du continent africain, l'ONUDI, au nom du FIIT, a informé l'Organisation de l'unité africaine (OUA), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et le Secrétariat de la Commission scientifique, technique et de la recherche de l'OUA (OUA/CSTR) des travaux entrepris pour créer l'Association. Puis, l'ONUDI a accepté de verser 90 000 dollars environ pour l'organisation des réunions préparatoire et inaugurale.

Un groupe de travail examina le projet de statuts de l'Association - qui avait été préparé par un consultant recruté par l'ONUDI - et formula des suggestions concernant son programme de travail. Puis, après avoir recueilli les points de vue des instituts africains et des organisations internationales, le Groupe de travail amenda le projet de statuts et le programme de travail. Il modifia également le projet de règlement intérieur de l'Association, prépara un projet de budget pour 1978 et arrêta les dispositions pour la Réunion inaugurale.

Première partie - Rapport de la Réunion

INTRODUCTION

1. La Réunion inaugurale pour la création de l'Association africaine des organisations de technologie industrielle a eu lieu à Lagos (Nigéria) du 12 au 16 décembre 1977. Des dirigeants d'instituts de recherche industrielle, des universitaires et de hauts fonctionnaires chargés de l'organisation et de l'application des programmes de recherche industrielle y participaient ainsi que des représentants d'un certain nombre d'organisations internationales.

I. ORGANISATION DE LA REUNION

2. M. A. Williams, Directeur scientifique adjoint de l'Institut national nigérian des sciences et des techniques, a ouvert la réunion au nom du Secrétaire exécutif de l'Institut.

Election du Bureau

3. M. O.A. Koleoso, Chef de la délégation nigériane, a été élu Président de la réunion, M. Dem Malanda (Zaïre), Vice-Président et M. I.H. Mohammed (Soudan), Rapporteur.

Adoption de l'ordre du jour

4. Les participants ont adopté l'ordre du jour suivant :

1. Election du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Examen et adoption des Statuts et du règlement intérieur de l'Association
4. Rapports du FIIR et de l'ONUUDI
5. Présentation et discussion du rapport de la réunion du groupe de travail sur la création de l'Association
6. Examen et adoption du programme de travail de l'Association
7. Examen et adoption du projet de budget de l'Association pour l'exercice 1978
8. Election du Bureau de l'Association
9. Nomination du Secrétaire général de l'Association
10. Inauguration de l'Association
11. Adoption du rapport de la Réunion.

5. Les documents de travail qui ont été utilisés lors des débats sont les suivants :

- a) Rapport de la réunion du groupe de travail sur la création d'une association africaine des organisations de technologie industrielle (ID/WG.253/1, Re .1);
- b) Projet de statuts de l'Association africaine des organisations de technologie industrielle (ID/WG.253/3);

- c) Projet de règlement intérieur de l'Association africaine des organisations de technologie industrielle (ID/WG.253/4);
- d) Projet du programme de travail de l'Association africaine des organisations de technologie industrielle (ID/WG.253/5);
- e) Projet de budget de l'Association africaine des organisations de technologie industrielle (ID/WG.253/6).

II. CREATION DE L'ASSOCIATION AFRICAINE DES ORGANISATIONS DE TECHNOLOGIE INDUSTRIELLE

Examen et adoption des statuts et du règlement intérieur de l'Association

6. Le projet de statuts et de règlement intérieur de l'Association, qui avait été étudié par le groupe de travail, a été examiné, amendé et adopté. L'adoption des statuts, le mardi 13 décembre 1977 à 10 h 35, a marqué la création de l'Association à cette date et à cette heure. (Les textes définitifs des statuts et du règlement intérieur adoptés lors de cette réunion ont été publiés respectivement sous la cote ID/WG.253/3/Rev.1 et ID/WG.253/4/Rev.1.)

Rapports du FIIR et de l'ONUDI

7. Les participants ont adopté, lors de cette réunion, une motion dans laquelle ils expriment leur gratitude au FIIR pour avoir coordonné les travaux préparatoires qui ont conduit à la création de l'Association, et à l'ONUDI qui a fourni une aide financière et administrative.

Rapport de la réunion du groupe de travail sur la création de l'Association (ID/WG.253/1/Rev.1)

8. Les représentants ont adopté à l'unanimité une motion de remerciement à l'égard des membres du groupe de travail pour avoir étudié en détail la création de l'Association.

Examen et adoption du programme de travail et du budget de l'Association pour l'exercice 1978

9. Les participants ont adopté le projet de programme de travail et de budget pour l'exercice 1978 préparé par le groupe de travail avec des modifications mineures. (Les textes définitifs du programme de travail et du budget pour 1978 ont été publiés respectivement sous les cotes ID/WG.250/5/Rev.1 et ID/WG.253/6/Rev.1.)

10. Une motion a également été adoptée dans laquelle les participants demandent au Comité exécutif de préparer un programme de travail détaillé et la suite à donner à ce programme, notamment avec les organisations internationales intéressées, afin de se mettre d'accord sur les détails et le calendrier de réalisation des sept projets énumérés dont la réalisation doit commencer en 1978.

11. Une motion a été adoptée par laquelle les représentants invitent le Comité exécutif à demander à l'OUA/CSTR d'envoyer la partie administrative du budget à l'OUA afin de solliciter une aide budgétaire annuelle, par l'intermédiaire du CSTR, pour financer la création d'un poste de Secrétaire général de l'Association, d'un secrétariat avec son personnel, ses moyens et ses services ainsi que l'organisation des réunions du Comité exécutif.

Election du Bureau de l'Association

12. Les personnalités suivantes ont été élues au scrutin secret :

- | | |
|---------------------------|---|
| Président : | M. O.A. Koleoso, Directeur de recherche ad interim, Institut fédéral de recherche industrielle (Nigéria) |
| Premier Vice-Président : | M. A.H. Saleh, Chef du département d'électricité et d'électronique, Centre national de recherche (Egypte) |
| Deuxième Vice-Président : | M. Dem Malanda, Directeur chargé de la coordination des activités scientifiques à l'Institut de la recherche scientifique (Zaïre) |
| Représentants de zone : | |
| Zone d'Afrique du Nord | M. I.H. Mohammed, Directeur adjoint, Conseil de la recherche scientifique et technologique (Soudan) |

Zone d'Afrique orientale	M. O. Arunga, Institut de recherche et de développement industriels (Kenya)
Zone d'Afrique centrale	M. To Uzabakiliho, Chef du Service de renseignements et de documentation industriels (Rwanda)
Zone d'Afrique australe	M. Moussa, Chargé d'études et de planification industrielle et technologique (Congo)
Zone d'Afrique occidentale	M. P.A. Thiam, Chef de la Division de la valorisation de la recherche et transfert des techniques (Sénégal)
Membres es qualité du Comité exécutif	M. D. Gidigasu, Chef des services de recherche à l'Institut de recherche sur la construction et les travaux publics (Ghana) M. J.M. Mwale, Spécialiste des industries alimentaires, Conseil national de la recherche scientifique (Zambie) M. S. Nelle, Directeur général adjoint de l'Office national de la recherche scientifique et technique (ONAREST) (République-Unie du Cameroun)

Election du Secrétaire général de l'Association

13. Comme suite à l'offre formulée par l'OUA/CSTR, les participants ont adopté à l'unanimité la motion demandant à l'OUA/CSTR d'assumer les fonctions de Secrétaire général de l'Association et d'accueillir le Secrétariat de l'Association pendant la période de formation. L'offre de l'OUA/CSTR porte sur le recrutement du personnel, en général, le logement, d'autres services, les installations et le financement des sessions du Comité exécutif, afin de permettre à l'Association de fonctionner normalement.

14. En acceptant l'offre de l'OUA/CSTR, les participants ont estimé que le Secrétaire exécutif de l'OUA/CSTR recevrait l'approbation du Conseil scientifique africain de l'OUA. Le Secrétaire exécutif de l'OUA/CSTR a également assuré les participants que l'autonomie professionnelle de l'Association serait respectée et que les activités de l'Association seraient exécutées selon les directives du Comité exécutif de l'Association.

15. Les participants ont demandé au Comité exécutif de mettre au point avec l'OUA/CSTP un accord sur les dispositions pour mener à bien les travaux de l'Association et pour donner suite à la demande de l'Association adressée à l'OUA concernant le versement d'allocations annuelles sur le budget de l'OUA/CSTP pour financer le fonctionnement du Secrétariat de l'Association.

16. Afin d'entretenir l'esprit d'entreprise de l'Association, les participants ont adopté une résolution acceptant l'offre du Gouvernement égyptien d'accueillir la prochaine session de l'Assemblée générale de l'Association, au début de 1979. Le Comité exécutif a été prié d'inviter les membres à faire des suggestions, à choisir un thème pour cette réunion et à se mettre d'accord avec les autorités égyptiennes sur la date et le programme.

Inauguration de l'Association

17. La cérémonie inaugurale de l'Association africaine des organisations de technologie industrielle s'est déroulée sous la direction de M. Alhaji Mutallabs, Federal Commissioner for Co-operatives and Supply, au nom du Federal Commissioner for Industries. De brèves allocutions ont été prononcées également par M. O.A. Odelola, Secrétaire exécutif de l'OUA/CSTP, M. S.N. Ndam, représentant l'ONUDI (qui a lu également une déclaration préparée par M. I.A. Ahinrele, Directeur adjoint de la Convention ACP-CEE de Lomé, et MM. O.A. Koleoso et Dem Malanda, respectivement Président et deuxième Vice-Président de l'Association.

18. Dans son allocution, M. Mutallabs a déclaré que l'inauguration de l'Association était un événement important dans l'histoire de l'Afrique. L'expérience montre que la technologie constitue une force économique qui est la clef de la survie et qu'il est urgent de développer les techniques indigènes africaines afin de permettre à ce continent de surmonter l'héritage colonial et de réduire sa dépendance à l'égard des techniques étrangères, dont l'acquisition peut donner aux fournisseurs un autre moyen d'exploiter l'Afrique. L'Afrique doit chercher à assurer son développement technologique en lui prêtant davantage d'attention aux niveaux national et continental. Il faut espérer que l'Association concentrera ses efforts sur des développements techniques qui conduiront à une amélioration substantielle de la qualité de vie des peuples africains. La ratification par le Conseil des Ministres de l'OUA de la décision portant création

de l'Association représente pour celle-ci une grave responsabilité. L'OUA et chaque pays membre attendront de l'Association des réalisations concrètes : l'indépendance économique totale de l'Afrique peut dépendre dans une large mesure de la contribution de l'Association. En conclusion, M. Mucillabs a déclaré que l'Association était officiellement constituée.

19. Dans sa déclaration, M. Odelola a évoqué les erreurs commises dans le développement technique de l'Afrique et a souligné que la situation s'améliorait rapidement. Il y a 15 ans, seuls, trois pays - l'Égypte, le Ghana et le Zaïre - possédaient des organismes nationaux chargés de la coordination des activités de recherche. Aujourd'hui, des organismes de ce genre existent dans plusieurs pays d'Afrique et des instituts techniques ont été créés dans la plupart d'entre eux. Malgré ces tendances encourageantes, un soutien accru est encore nécessaire de la part des pays africains, notamment en ce qui concerne l'amélioration du statut du personnel scientifique. M. Odelola a souligné la nécessité d'exercer la plus grande vigilance sur l'importation de techniques étrangères et de développer des techniques indigènes qui permettraient une meilleure utilisation des abondantes ressources locales. En conclusion, il a rappelé que l'appui entier de l'OUA était acquis à l'Association.

20. Parlant au nom de l'ONUDI, M. Ndam a déclaré que l'Association, dont la création était attendue depuis longtemps, était officiellement créée à un moment où le domaine du transfert des techniques était en pleine évolution. C'est la conséquence normale de la Déclaration et du Plan d'action de Lima, qui posaient comme objectif un accroissement de la part des pays en développement dans la production industrielle mondiale, part qui devrait passer à au moins 25 % de ce total en l'an 2000. La contribution actuelle de l'Afrique est la plus faible parmi les régions du tiers monde et reflète le niveau peu élevé des capacités techniques du continent. Cependant, en raison de l'attention accrue que l'on accorde à ce problème en Afrique, la création de l'Association et sa ratification par l'OUA devraient donner confiance aux pays africains. Le programme de travail de l'Association donne également des raisons d'être optimiste. Il est concis et bien conçu. Le principe de la coopération avec des instituts nationaux et des organisations internationales dans son application est excellent, car les activités industrielles et techniques doivent ignorer les frontières. En application de

résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies et en consultation avec d'autres institutions des Nations Unies, l'ONUUDI a préparé un programme concerté d'action sur les techniques industrielles appropriées et a créé une Banque d'informations industrielles et techniques. Les points du programme de travail de l'Association correspondent largement au programme de l'ONUUDI. Par conséquent, l'ONUUDI, qui accorde une grande importance à la création de l'Association, est disposée à collaborer et à coopérer avec elle pour la solution de problèmes d'intérêt commun. Si l'ONUUDI n'est pas en mesure de financer directement le travail administratif et ordinaire du secrétariat de l'Association, elle est prête à envisager sérieusement de collaborer à la réalisation d'un certain nombre de projets dont l'idée figure au programme du plan de travail. M. Ndam a ajouté que le succès de l'Association et le respect dont elle serait l'objet dépendraient, non de ses statuts, ni de son règlement intérieur, mais de ses travaux et de la participation active de ses membres. Si ce programme est transformé en projets bien définis, un appui financier pourrait être facilement obtenu des organisations internationales et d'autres sources de financement.

21. Dans sa déclaration, M. I.A. Akinrele a indiqué la volonté du Centre de développement industriel de l'APC-CLEE de collaborer avec l'Association pour la solution de problèmes d'intérêt commun, notamment dans les 42 pays africains qui ont participé à la Convention de Lomé. Les buts de l'Association complètent les objectifs de la CEE en matière de transfert de technologie aux pays qui ont adhéré à la Convention de Lomé. Ce qui intéresse tout spécialement les activités de l'Association est la volonté de la CEE de faciliter le choix et le transfert de techniques disponibles dans les pays de la CEE dont les pays africains ont besoin; de favoriser les contacts entre les pays membres africains et les pays qui possèdent le savoir-faire technique; de les aider à obtenir des conditions favorables pour l'acquisition de brevets; de participer au développement de la recherche industrielle dans les pays membres africains; de financer les petites et moyennes entreprises et de promouvoir la formation professionnelle et la formation technique avancée. Le travail de préparation et de publication de profils modulaires de projets par le Centre de développement industriel est particulièrement intéressant pour l'Association. Ces projets vont de la conclusion d'accords pour l'exploitation de matières premières locales, afin d'ajouter de la valeur à des produits transformés, et à la création de centres de développement industriel et de formation

qui assureraient le transfert de technique et fourniraient les moyens nécessaires en matière d'ingénierie, de fabrication et de réparation. Une autre activité, intéressante pour l'Association, serait la fourniture d'un terminal à la banque de données Euronet pour la documentation scientifique, technique et industrielle grâce à laquelle les clients du Centre de développement industriel pourraient avoir accès au moindre prix aux divers centres de données qui existent dans les pays de la communauté européenne. Aux termes de la Convention de Lomé, il existe des crédits pour promouvoir la réalisation de projets régionaux dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. L'Association pourrait profiter de cette possibilité sous la forme d'une assistance technique. Le Centre de développement industriel collaborerait volontiers avec l'Association dans certaines des activités qui lui sont propres, telles que :

- a) L'organisation d'ateliers de formation, de stages de formation en groupe dans l'entreprise et de voyage d'études sur des aspects généraux ou particuliers de la recherche et développement industriels aux niveaux international, sous-régional ou régional;
- b) Le recensement des possibilités de formation en Europe pour le personnel chargé de la recherche et développement industriels;
- c) L'étude et la création de centres de formation industrielle aux niveaux national, sous-régional ou régional;
- d) Le recensement et la détermination de projets communs concernant la commercialisation dans plusieurs pays des résultats des travaux de recherche et développement industriels, et l'aide pour la recherche de moyens de financement;
- e) La centralisation de renseignements recueillis à l'échelle mondiale sur des travaux de recherche qui ont été commercialisés avec succès et la dissémination de ces renseignements auprès des pays membres de l'Association.

Adoption du rapport de la Réunion

22. A sa séance de clôture, le 16 décembre 1977, la Réunion a adopté le projet de rapport et autorisé le Secrétariat de l'ONUDI à le mettre au point et à le distribuer.

Deuxième partie - Activités diverses

I. VISITES D'USINES

23. Des visites d'usines, implantées à Lagos, ont été organisées. Un groupe de participants a visité les installations de l'usine Lisabi Mills et de la Guinness Nigeria Limited et un autre groupe a visité l'Addis Engineering Limited, la Metal Box Nigeria Limited et les Nigerian Breweries Limited.

II. VISITE DE L'INSTITUT FEDERAL NIGERIAN
DE RECHERCHE INDUSTRIELLE

24. Les participants ont visité l'Institut fédéral nigérian de recherche industrielle. Cet institut comprend sept divisions techniques, une division administrative et une division de la comptabilité. Ses travaux vont de la recherche et développement dans les domaines des industries alimentaires, de la céramique, du textile, des huiles et des graisses, à l'étude d'installations de production et à la biologie appliquée, qui sont réalisés par des groupes d'études. L'Institut fournit également une assistance technique aux services de l'administration, aux entreprises publiques et privées et aux particuliers. Les réalisations de l'Institut sont notamment les suivantes : mise au point d'un procédé pour la production industrielle du gari, du soy-ogi, du vin de palme et de sa mise en bouteille ainsi que la fabrication d'un produit appelé "nico cream".

25. L'Institut, qui est situé sur un terrain d'une douzaine d'hectares, a un laboratoire, un bloc administratif et des bâtiments pour des installations pilotes ainsi qu'un bâtiment provisoire qui abrite actuellement la division des techniques industrielles. Les effectifs sont de 300 personnes dont 150 cadres. Le budget de fonctionnement annuel se monte à environ 2,5 millions de dollars des Etats-Unis et les recettes provenant de projets réalisés pour le compte de clients se montaient à environ 40 000 dollars des Etats-Unis en 1976.

Annexe

LISTE DES PARTICIPANTS

Pays participants

CONGO

M. Moussa, Chargé d'études et de planification industrielle et technologique.
Commissariat général à l'industrie, B.P. 211, Brazzaville.

COTE D'IVOIRE

M. Aka, Chargé d'études pour le Ministère de l'Economie, des Finances et
du Plan (DGAI), B.P. V 65, Abidjan.

EGYPTE

M. Abdel Halim Saleh, Head of Electrical and Electronics Engineering Department.
National Research Centre, El-Tahrir Street, Dokki, Le Caire.

GHANA

M. Gidigasu, Principal Research Officer. Building and Road Research Institute,
University Post Office Box 40, University of Science and Technology, Kumasi.

GUINEE

M. Dialo, Directeur de la Division des relations internationales.
Ministère de l'industrie et de l'énergie, Conakry.

M. Sako, Premier Secrétaire. Ambassade de Guinée, Lagos.

KENYA

M. Arunga, Senior Research Officer. Kenya Industrial Research and Development
Institute, P.O. Box 30650, Nairobi.

LIBERIA

M. Lartey, Technical Co-ordinator. Ministry of Commerce, P.O. Box 9041, Monrovia.

NIGERIA

M. Enahoro, Dean of the Faculty of Engineering. University of Lagos,
Akoka, Yaba, Lagos.

M. Koleoso, Directeur of Research. Federal Institute of Industrial Research,
Oshodi, P.M.B. 1023, Ikeja Airport, Lagos.

RWANDA

M. T. Uzabakiliho, Chef du Service d'information et de documentation industrielles.
Ministère des finances et de l'économie, B.P. 73, Kigali.

SOUDAN

M. El-Sheikh, Acting Director. Sudan Industrial Research and Consultancy
Institute, P.O. Box 268, Khartoum.

M. Mohammed, Assistant Director. National Council of Research,
P.O. Box 2404, Khartoum.

ZAIRE

M. Makiona ma Banzuzi, Directeur, Département de l'économie nationale et de
l'industrie, B.P. 8500, Kinshasa.

M. Malanda, Directeur coordonnateur des activités scientifiques.
Institut de la recherche scientifique, Kinshasa.

ZAMBIE

M. Mwale, Food Technologist. Food Technology Unit, National Council for
Scientific Research, P.O. Box CH 158, Lusaka.

Consultant

M. Olunloyo, Assistant Director of Research. Federal Institute of Industrial
Research, Oshodi, P.M.B. 1023, Ikeja Airport, Lagos, Nigéria.

Organisations internationales

Centre d'information des Nations Unies

M. Malafa, P.E.N. Directeur - 17 Kingsway Road, Ikogoy - Lagos (Nigéria)

Organisation de l'Unité africaine

M. Odelola, Secrétaire exécutif, Commission scientifique, technique et de la recherche, P.O. Box 2359, Lagos (Nigéria)

M. Abdel Bazic, Secrétaire exécutif adjoint, Commission scientifique, technique et de la recherche, P.O. Box 2359, Lagos (Nigéria)

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

M. Jakubczyk, Spécialiste de l'agriculture, Bureau régional de la FAO pour l'Afrique, Accra (Ghana)

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Vienne

M. Ndam, Spécialiste du développement industriel, Bureau du Directeur de la Division des opérations industrielles

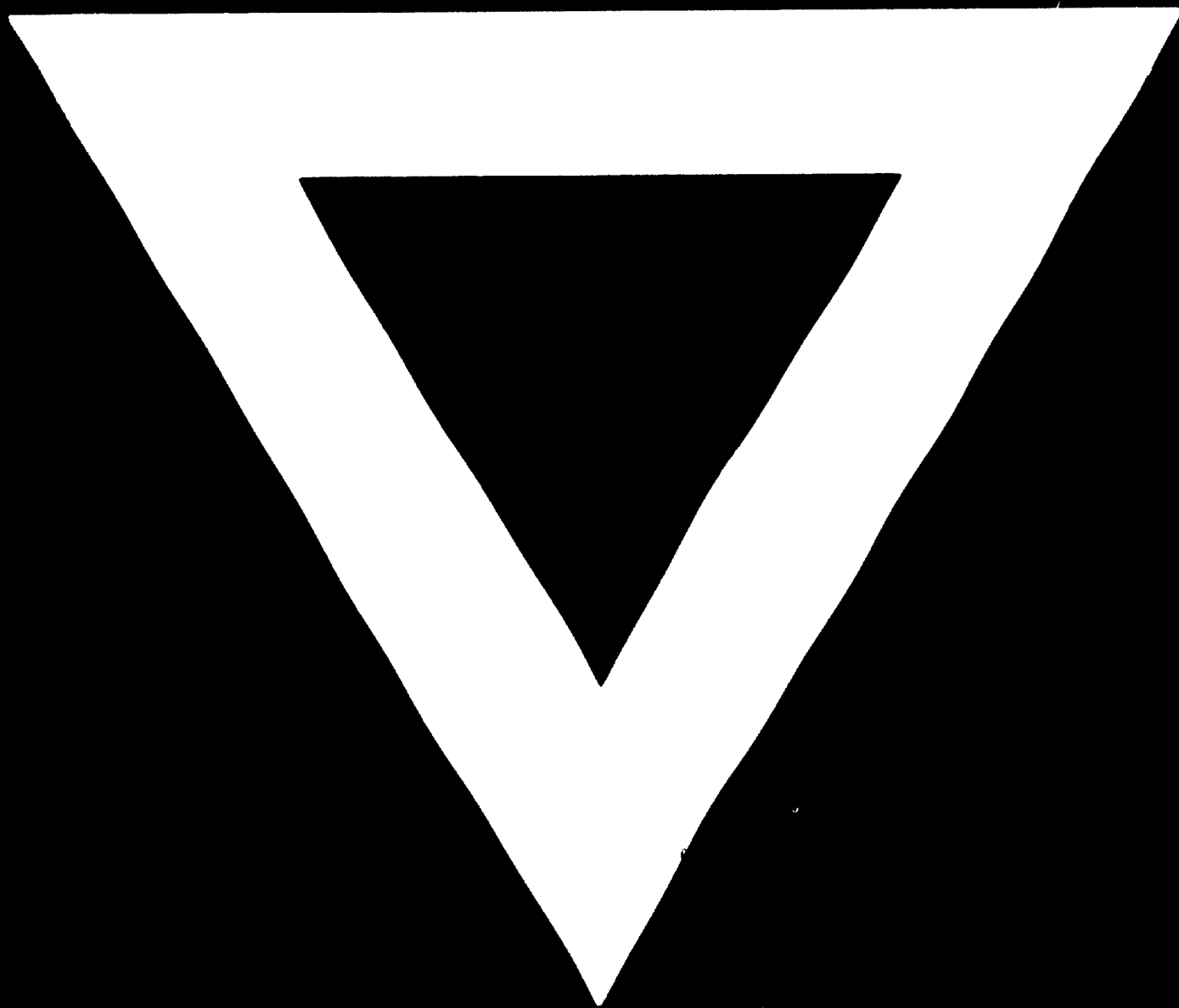
Programme des Nations Unies pour le développement

M. V. Lavidés Jr, Conseiller industriel principal hors siège, P.O. Box 2015, Lagos (Nigéria)

- - - - -



F - 572



78.07.24